



LE LOGEMENT GAGNANT-GAGNANT

Le premier dispositif Public / Privé
contre la vacance durable des logements

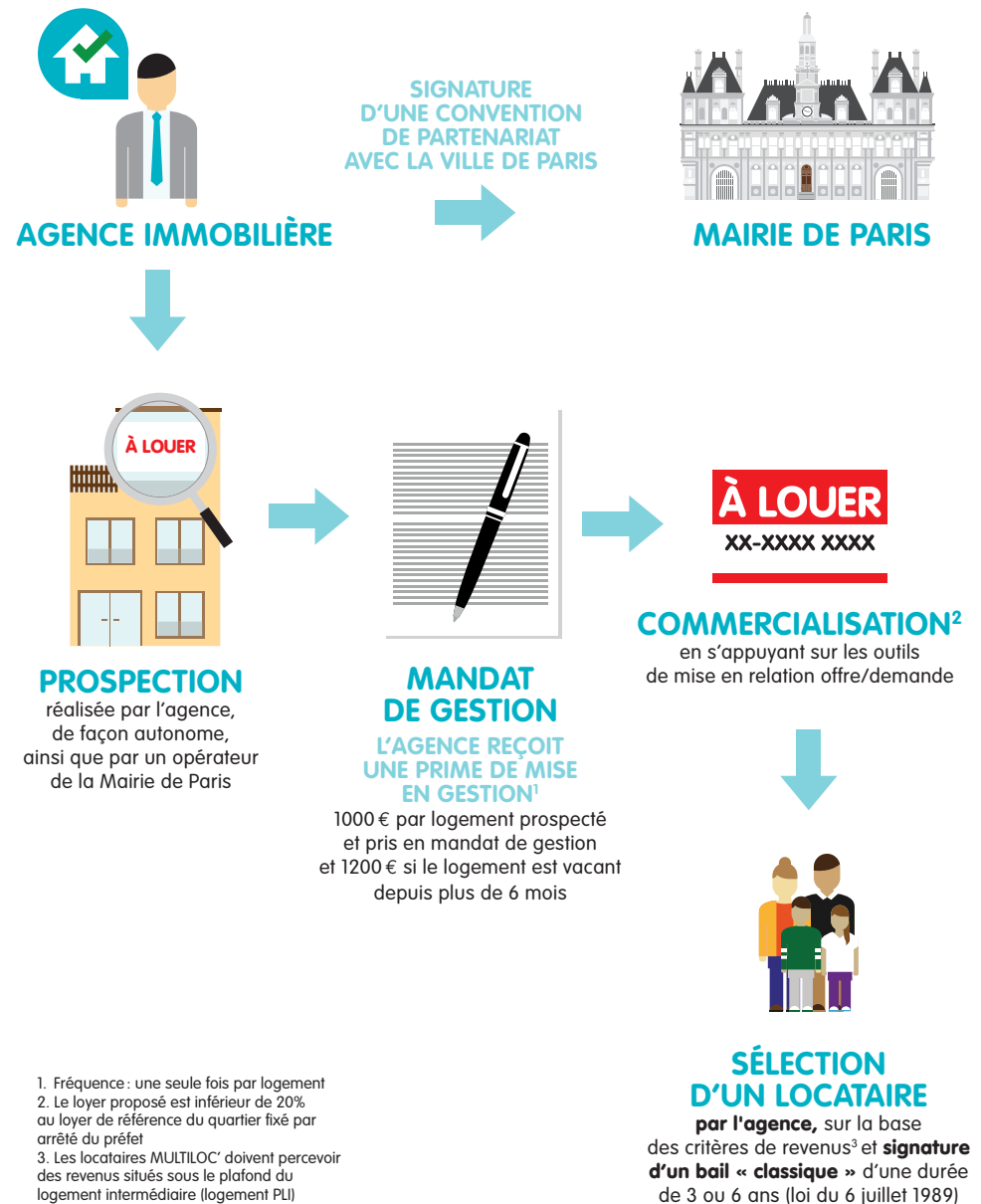
En partenariat avec les professionnels de l'immobilier

DISPOSITIF INNOVANT INITIÉ PAR LA VILLE DE PARIS, EN PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER, MULTILOC' VISE À LUTTER CONTRE LA VACANCE DURABLE DES LOGEMENTS ET À FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES ACTIFS ET DES CLASSES MOYENNES.

Vous avez dans votre portefeuille de gestion des logements vacants depuis plus d'un mois ? En rejoignant le dispositif (par une simple signature de convention de partenariat avec la Ville de Paris), vous pourrez proposer aux propriétaires de louer MULTILOC' !

A la clé, une prime de gestion pour votre agence, des garanties et primes particulièrement attractives pour le propriétaire et, en contrepartie, des loyers inférieurs de 20% aux loyers de référence fixés par le préfet.

COMMENT ÇA MARCHE ?



QUELS AVANTAGES POUR L'AGENCE IMMOBILIÈRE ?

- Augmentez votre portefeuille
- Obtenez 1000 euros par logement capté

QUELS LOGEMENTS ?



- Logements vacants depuis au moins 1 mois et logements durablement vacants (depuis plus de 6 mois)
- Exclusivement situés à Paris intra muros
- Superficie supérieure à 14 m²
- Location nue, meublée ou colocation

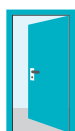
1. Fréquence : une seule fois par logement
 2. Le loyer proposé est inférieur de 20% au loyer de référence du quartier fixé par arrêté du préfet
 3. Les locataires MULTILOC' doivent percevoir des revenus situés sous le plafond du logement intermédiaire (logement PLI)

QUELS AVANTAGES POUR LE PROPRIÉTAIRE BAILLEUR ?

LA MAIRIE DE PARIS
VERSE DIRECTEMENT
AU PROPRIÉTAIRE BAILLEUR



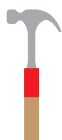
JUSQU'À
14 000 €
DE PRIMES POUR
LES PROPRIÉTAIRES !



**PRIME FORFAITAIRE
D'ENTRÉE DANS
LE DISPOSITIF
2000 €**

à la signature du
1^{er} mandat de gestion

Fréquence: une seule fois et
pour une seule mise en location



**PRIME DE REMISE EN ÉTAT
(cas des logements
durablement vacants)
7000 € ou 8000 €*
mobilisables à hauteur
des frais engagés**

Fréquence: une seule fois et
pour une seule mise en location



**PRIME TRAVAUX
DE REMISE EN ÉTAT OU
D'EMBELLISSEMENT
2000 € ou 3000 €*
mobilisables à hauteur
des frais engagés**

Fréquence: mobilisables pendant
la durée du mandat de gestion,
et pour une seule mise en location



**FORFAIT DE FINANCEMENT
DES DIAGNOSTICS
TECHNIQUES
250 €**

(montant révisable
annuellement)
mobilisables à hauteur
des frais engagés

Fréquence: une seule fois et pour
une seule mise en location



**FORFAIT ANNUEL
AU TITRE DE LA PRISE
EN CHARGE PARTIELLE
DE LA GARANTIE
LOYERS IMPAYÉS
400 €**

(montant
révisable annuellement)

Fréquence: tous les ans
à partir de la 1^{re} location
jusqu'au terme du mandat



**PARTICIPATION
FORFAITAIRE AU
FINANCEMENT D'UN
DÉTECTEUR DE FUMÉE
10 €**

(montant
révisable annuellement)

Fréquence: Une seule fois
par logement et pour une seule
mise en location



**PRIME FORFAITAIRE
DE RECONDUCTION
DU MANDAT DE GESTION
1000 €**

Fréquence: à chaque
reconduction du mandat
de gestion de 3 ans
exécuté à terme



**DÉFISCALISATION
POSSIBLE DANS
LE CADRE DU
DISPOSITIF BORLOO
ANCIEN**

(en cas de
conventionnement
avec l'ANAH)

* Un système de bonus est appliqué si la classe énergétique du logement est égale ou inférieure à D après travaux, les primes travaux sont majorées de 1000€

CE DISPOSITIF VOUS INTÉRESSE ? VOUS AVEZ DES QUESTIONS

Contactez la Direction du Logement
et de l'Habitat : dlh-multiloc@paris.fr

 **0 800 501 200**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Rendez-vous sur www.paris.fr/multiloc